



## Renseignement ,conseille

-----  
Par Christina

Bonjour,

J'ai postuler pour un travaille ,j'ai eu un deuxième entretien le vendredi 4 novembre 2022 pour la signature du cdd a partir du 7 Novembre au 30 novembre 2022 .

Le vendredi 4 novembre j'ai signé le papiers de la mutuelle aucuel je renoncée .

l' employeur a préféré envoyée par mail le contrat le lundi 7 novembre date de début de contrat.

J'ai travaillé le matin de 8h a 13h environ.

J'ai appelée avant 12h pour prévenir que ca ne me correspond pas ,j'étais angoisée que j'arrétée.

j'ai reçu le contrat a signé par mail en fin de matinée,

j'ai pas signé mon contrat.

J'ai pas était payé ,je le souhaite pas .

Je dois faire la déclaration mensuelle a pole emploi avant le 15 du mois

L'employeur a déclarée a pole emploi du 7 novembre au 30 novembre oh / o euros

Cest une activité connu de pole emploi est ce que je peu la supprimer ?

Je travaille en intérim .

Jai des droit pole emploi comment ca se passe ?

Pouvez vous me renseigné ?

Cordialement

Christina

-----  
Par kang74

Bonjour

Petit problème ...

Si vous n'avez pas signé de contrat, il n'y a pas de période d'essai qui vous permette d'y mettre fin .

Donc vous êtes toujours en contrat chez eux, en CDI puisque sans contrat, c'est comme celà .

Je vous conseille de vous rapprocher de cet employeur pour pouvoir régulariser cette situation car je ne comprends pas si l'employeur a donné la fin de contrat au 30 Novembre ou pas .

Je ne comprends pas non plus ce que vous voulez supprimer, vous etiez en contrat du 7 au 30 Novembre avec 0 euros de paie et ce 0 e compte pour le calcul de vos are .

-----  
Par Christina

Bonjour,

merci.

Cordialement

christina